

Délibération 2022-143

**FINANCES : DEMANDE SUBVENTION – POMPES A CHALEUR CRECHE DE BESSIÈRES**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2022.

**Participants**

**Présents**

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. REGIS Daniel  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard  
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme FOLLEROT Danielle  
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle

**Conseiller absent**

M. ROUX Didier

**Secrétaire de séance**

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents -21 | Pouvoirs -09 | Membre absent – 01

Délibération 2022-143

### Exposé

M. le Président informe qu'actuellement les locaux de la crèche de Bessières (Kirikou) sont dotés d'un système de plancher chauffant, exigé par la Protection maternelle infantile (PMI), alimenté par une pompe à chaleur installée depuis sa construction en 2003.

Dans le cadre des économies, la pompe à chaleur étant défectueuse et énergivore, il est proposé de la remplacer par une pompe à chaleur plus économique, écologique et ayant un meilleur rendement thermique.

Dans le cadre du marché de chauffage, dont le prestataires F.E.S. est titulaire, un devis a été établi pour un montant de 20 729.70€ HT.

Cet investissement peut être subventionné, les dossiers de demandes seront établis auprès de :

- ✚ Conseil Départemental de la Haute Garonne : 40%
- ✚ Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne : 40%.

### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Valide** la demande de subvention sur un montant de 20 729.70 € HT ;
- **Établit** les dossiers demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne ;
- **Demande** les subventions ;
- **Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

### Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
Mme FOLLEROT Danielle

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le

23 DEC. 2022



Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN